FRC 6664a
Case FRC 6664

DES ACADÉMIES,

PAR S. R. N. CHAMFORT, de l'Académie Française.

Ouvrage que M. Mirabeau devait lire à l'Assemblée Nationale sous le nom de Rapport sur les Académies.

SECONDE ÉDITION.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.

MAI 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Ce discours faisait partie du travail que M. Mirabeau avait préparé sur l'instruction publique, et qu'il devait lire à l'assemblée nationale au moment où serait agitée cette intéressante question. La conformité des principes qu'il avait pris pour bases de son travail avec ceux qui règnent dans cet écrit le lui avait fait adopter. Il pensait avec raison que tout homme célèbre doit l'appui de son nom et de ses circonstances à tout ce qui peut être utile. C'est ce motif qui, plus encore que ses dispositions particulières pour l'auteur, avoit déterminé M. Mirabeau à recevoir ce faible présent. Sa mort rendant impossible l'emploi plus avantageux qu'il en aurait fait, l'auteur, déterminé par les mêmes vues d'utilité publique, a cru devoir livrer cet écrit à l'impression avant le moment de la discussion sur l'établissement de l'instruction nationale.

DES ACADÉMIES.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a invité les différens corps connus sous le nom d'académies à lui présenter le plan de constitution que chacun d'eux jugerait à propos de se donner. Elle avait supposé, comme la convenance l'exigeait, que les académies chercheraient à mettre l'esprit de leur constitution particulière en accord avec l'esprit de la constitution générale. Je n'examinerai pas comment cette intention de l'assemblée a été remplie par chacun de ces corps; je me bornerai à vous présenter quelques idées sur l'académie française, dont la constitution

plus connue, plus simple, plus facile à saisir, donne lieu à des rapprochemens assez étendus qui s'appliquent comme d'eux-mêmes à presque toutes les corporations littéraires, sur-tout dans les gouvernemens libres.

Quest-ce que l'académie Française? A quoi sert-elle? C'est ce qu'on demandait fréquemment, même sous l'ancien régime; et cette seule observation paraît indiquer la réponse qu'on doit faire à ces questions sous le régime nouveau. Mais avant de prononcer une réponse définitive, rappellons les principaux faits. Ils sont notoires, ils sont avérés. Ils ont été recueillis religieusement par les historiens de cette compagnie; ils ne seront pas contestés; on ne récuse pas pour témoins ses panégyristes.

Quelques gens de lettres, plus ou moins estimés de leur temps, s'assemblaient librement et par goût chez un de leurs amis, qu'ils élurent leur secrétaire. Cette société, composée seulement de neuf ou dix hommes, subsista inconnue pendant quatre ou cinq ans, et servit à faire naître différens ouvrages que plusieurs d'entr'eux donnèrent au public. Richelieu, alors tout-puissant, eut connoissance de cette association. Cet

homme, qu'un instinct rare éclairait sur tous les moyens d'étendre ou de perfectionner le despotisme, voulut influer sur cette société naissante; il lui offrit sa protection et lui proposa de la constituer sous autorité publique. Ces offres, qui affligèrent les associés, étaient à-peu-près des ordres : il fallut fléchir. Placés entre sa protection et sa haine, leur choix pouvait-il être douteux? Après d'assez vives oppositions du parlement, toujours inquiet, toujours en garde contre tout ce qui venait de Richelieu; après plusieurs débats sur les limites de la compétence académique, que le parlement, dans ses alarmes, bornait avec soin aux mots, à la langue; enfin, mais avec beaucoup de peine, à l'éloquence, l'académie fut constituée légalement sous la protection du cardinal, à-peu-près telle qu'elle l'a été depuis sous celle du roi. Cette nécessité de remplir le nombre de quarante fit entrer dans la compagnie plusieurs gens de lettres obscurs, dont le public n'apprit les noms que par leur admission dans ce corps, ridicule qui depuis s'est renouvellé plus d'une fois. Il fallut même, pour compléter le nombre académique, recourir à l'adoption de quelques gens en place, et d'un

assez grand nombre de gens de la cour. On admira, on vanta, et on a trop vanté depuis, ce mélange de courtisans et de gens de lettres, cette prétendue égalité académique qui, dans l'inégalité politique et civile, ne pouvait être qu'une vraie dérision. Et qui ne voit que mettre alors Racine à côté d'un cardinal était aussi impossible qu'il le serait aujourd'hui de mettre un cardinal à côté de Racine ? Quoi qu'il en soit, il est certain que cet étrange amalgame fut regardé alors comme un service rendu aux lettres. C'était peut-être en effet hâter de quelques momens l'opinion publique, que le progrès des idées et le cours naturel des choses aurait sûrement formée quelques années plus tard; mais enfin la nation, déjà disposée à sentir le mérite, ne l'était pas encore à le mettre à sa place. Elle estima davantage Patru en voyant à côté de lui un homme décoré ; et cependant Patru, philosophe, quoique avocat, faisait sa jolie fable d'Apollon qui, après avoir rompu une des cordes de sa lyre, y substitua un fil d'or. Le Dieu s'apperçut que la lyre n'y gagnait pas : il y remit une corde vulgaire, et l'instrument redevint la lyre d'Apollon.

Cette idée de Patru était celle des premiers académiciens, qui tous regrettaient le temps qu'ils appellaient leur âge d'or; ce temps où, inconnus et volontairement assemblés, ils se communiquaient leurs pensées, leurs ouvrages et leurs projets, dans la simplicité d'un commerce vraiment philosophique et littéraire. Ces regrets subsistèrent pendant toute la vie de ces premiers fondateurs, et même dans le plus grand éclat de l'académie française. N'en soyons pas surpris; c'est qu'ils étaient alors ce qu'ils devaient être, des hommes libres, librement réunis pour s'éclairer; avantages qu'ils ne retrouvaient pas dans une association plus brillante.

C'est pourtant de cet éclat que les partisans de l'académie, (ils sont en petit nombre) tirent les argumens qu'ils rebattent pour sa défense. Tous leurs sophismes roulent sur une seule supposition. Ils commencent par admettre que la gloire de tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, honorés du titre d'académiciens, forme la splendeur académique et le patrimoine de l'académie. En partant de cette supposition, voici comme ils raisonnent. Un écrivain

célèbre a été de l'académie, ou il n'en a pas été. S'il en a été, tout va bien. Il n'a composé ses ouvrages que pour en être : sans l'existence de l'académie, il ne les eût pas faits, du moins il n'en eût fait que de médiocres. Cela est démontré. Si au contraire il n'a pas été de l'académie, rien de plus simple encore. Il brûlait du desir d'en être ; tout ce qu'il a fait de bon, il l'a fait pour en être ; c'est un malheur qu'il n'en ait pas été ; mais sans ce but il n'eût rien fait du tout, ou du moins il n'eût rien fait que de mauvais; heureusement on n'ajoute point que, sans l'académie, cet écrivain ne serait jamais né. La conclusion de ce puissant dilême est que les lettres et les académies sont une seule et même chose; que détruire les académies, c'est détruire l'espérance de voir renaître de grands écrivains; c'est se montrer ennemi des lettres ; en un mot, c'est être un barbare, un Vandale.

Certes, si on leur passe que, sans cette institution, la nation n'eût point possédé les hommes prodigieux dont les noms décorent la liste de l'académie ; si leurs écrits forment, non pas une gloire nationale, mais une gloire académique, on n'a point assez vanté l'académie française, on est trop ingrat

envers elle. *L'immortalité*, cette devise du génie, qui pouvait paroître trop fastueuse pour une corporation, n'est plus alors qu'une dénomination juste, un honneur mérité, une dette que l'académie acquittait envers elle-même.

Mais qui peut admettre de nos jours, et dans l'assemblée nationale, que la gloire de tous ces grands hommes soit une propriété académique? Qui croira que Corneille, composant le Cid près du berceau de l'académie naissante, n'ait écrit ensuite Horace, Cinna, Polyeucte, que pour obtenir l'honneur d'être assis entre Messieurs Granier, Salomon, Porchéres, Colomby, Boissat, Bardin, Baudouin, Balesdens, noms obscurs, inconnus aux plus lettrés d'entre vous, et même échappés à la satyre contemporaine? On rougirait d'insister sur une si absurde prétention.

Mais pour confondre, par le détail des faits, ceux qui lisent sans réfléchir, revenons à ce siècle de Louis XIV, cette époque si brillante de la littérature française dont on confond mal à propos la gloire avec celle de l'académie.

Est-ce pour entrer à l'académie française qu'il fit ses chefs-d'œuvre, ce Racine pro-

voqué, excité, encouragé dès sa première jeunesse par les bienfaits immédiats de Louis XIV; ce Racine qui, après avoir composé Andromaque, Britannicus, Bérénice, Bajazet, Mithridate, n'était pas encore de l'académie, et n'y fut admis que par la volonté connue de Louis XIV, par un mot du roi équivalent à une lettre-de-cachet, *je veux que vous en soyez?* Il en fut.

Espérait-il être de l'académie, ce Boileau, dont les premiers ouvrages furent la satyre de tant d'académiciens; qui croyait s'être fermé les portes de cette compagnie, ainsi qu'il le fait entendre dans son discours de réception; et qui, comme Racine, n'y fut admis que par le développement de l'influence royale?

Etoit-il excité par un tel mobile, ce Molière, que son état de comédien empêchait même d'y prétendre, et qui n'en multiplia pas moins d'année en année les chefs-d'œuvre de son théâtre, devenu presque le seul théâtre comique de la nation?

Pense-t-on que l'académie ait aussi été l'ambition du bon la Fontaine, que la liberté de ses contes, et sur-tout son attachement à Fouquet, semblaient exclure de ce corps;

qui n'y fut admis qu'à l'âge de soixante-trois ans, après la mort de Colbert, persécuteur de Fouquet; et pense-t-on que sans l'académie le fablier n'eût point porté des fables?

Faut-il parler d'un homme moins illustre, mais distingué par un talent nouveau? Qui croira que l'auteur d'Atys et d'Armide, comblé des bienfaits de Louis XIV, n'eût point, sans la perspective académique, fait des opéra pour un roi qui en payait si bien les prologues?

Voilà pour les poëtes, et quant aux grands écrivains en prose, est-il vrai que Bossuet, Fléchier, Fénélon, Massillon, appellés par leurs talens aux premières dignités de l'église, avaient besoin de ce foible aiguillon pour remplir la destinée de leur génie? Dans cette liste des seuls vrais grands écrivains du siècle de Louis XIV, nous n'avons omis que le philosophe la Bruyère, qui sans doute ne pensa pas plus à l'académie, en composant ses caractères, que la Rochefoucault en écrivant ses maximes; nous ne parlons pas de ceux à qui cette idée fut toujours étrangère, Pascal, Nicole, Arnaud, Bourdaloue, Mallebranche, que leurs habitudes ou leur état en écartoient absolument. Il est inutile d'ajouter

à cette liste de noms si respectables plusieurs noms profanes, mais célèbres, tels que ceux de Dufreny, le Sage, et quelques autres poëtes comiques qui n'ont jamais prétendu à ce singulier honneur, ne l'ayant pas vu du côté plaisant, quoiqu'ils en fusent bien les maîtres.

Après avoir éclairci des idées dont la confusion faisait attribuer à l'existence d'un corps la gloire de ses plus illustres membres, examinons l'académie dans ce qui la constitue comme corporation, c'est-à-dire dans ses travaux, dans ses fonctions, et dans l'esprit général qui en résulte.

Le premier et le plus important de ses travaux est son dictionnaire. On sait combien il est médiocre, incomplet, insuffisant; combien il indigne tous les gens de goût, combien il révoltait sur-tout Voltaire, qui, dans le court espace qu'il passa dans la capitale avant sa mort, ne put venir à l'académie sans proposer un nouveau plan, préliminaire indispensable, et sans lequel il est impossible de rien faire de bon. On sait qu'à dessein de triompher de la lenteur ordinaire aux corporations, il profita de l'ascendant qu'il exerçait à l'académie pour exiger qu'on mît sur-le-champ la main à l'œuvre, prit

lui-même la première lettre, distribua les autres à ses confrères, et s'excéda d'un travail qui peut-être hâta sa fin. Il voulait apporter le premier sa tâche à l'académie, et obtenir de l'émulation particulière ce que lui eût refusé l'indifférence générale. Il mourut, et avec lui tomba l'effervescence momentanée qu'il avait communiquée à l'académie. Il résulta seulement de ses critiques sévères et âpres, que les dernières lettres du dictionnaire furent travaillées avec plus de soin ; qu'en revenant ensuite avec plus d'attention sur les premières, les académiciens étonnés des fautes, des omissions, des négligences de leurs devanciers, sentirent que le dictionnaire ne pouvait, en cet état, être livré au pubic sans exposer l'académie aux plus grands reproches, et sur-tout au ridicule, châtiment qu'elle redoute toujours, malgré l'habitude. Voilà ce qui reculera de plusieurs années encore la nouvelle édition d'un ouvrage qui paraissait à-peu-près tous les vingt ans, et qui se trouve en retard précisément à l'époque actuelle, comme pour attester victorieusement l'inutilité de cette compagnie.

Vingt ans, trente ans pour un diction-

naire! et autrefois un seul homme, même un académicien, Furetière, en un moindre espace de temps devança l'académie dans la publication d'un dictionnaire qu'il avoit fait lui seul, ce qui occasionna entre l'académie et l'auteur un procès fort divertissant, où le public ne fut pas pour elle. Il existe un dictionnaire Anglais, le meilleur de tous, c'est le travail du célèbre Johnson, qui n'en a pas moins publié, avant et après ce dictionnaire, quelques ouvrages estimés en Europe. Plusieurs autres exemples, choisis parmi nos littérateurs, montrent assez ce que peut, en ce genre, le travail obstiné d'un seul homme: Moreri, mort à 39 ans, après la premiere édition du dictionnaire qui porte son nom; Thomas Corneille, épuisé de travaux, commençant et finissant, dans sa vieillesse, deux grands ouvrages de ce genre, le dictionnaire des sciences et des arts, en trois vol. in-folio, un dictionnaire géographique, en trois autres vol. in-folio; la Martiniere, auteur d'un dictionnaire de géographie, en dix vol. toujours in-folio; enfin Bayle, auteur d'un dictionnaire en quatre vol. in-folio, où se trouvent cent articles pleins de génie, luxe dont les in-folio sont absolu-

ment dispensés, et dont s'est préservé surtout le dictionnaire de l'académie.

Et pourtant là se bornent tous ses travaux. Les statuts de ce corps, enrégistrés au parlement, lui permettaient (c'étoit presque lui commander) de donner au public une grammaire et une rhétorique, voilà tout; car pour une logique, les parlemens ne l'eussent pas permis. Eh bien! où sont cette grammaire et cette rhétorique? Elles n'ont jamais paru. Cependant auprès de la capitale, aux portes de l'académie, un petit nombre de solitaires, MM. de Port-Royal, indépendamment de la traduction de plusieurs auteurs anciens, travail qui ne sort point du département des mots, et qui par conséquent était permis à l'académie française, MM. de Port-Royal publièrent une grammaire universelle raisonnée, la meilleure qui ait existé pendant cent ans; ils publièrent, non pas une rhétorique, mais une logique; car pour ceux-ci, le parlement, un peu complice de leur jansénisme, voulait bien leur permettre de raisonner, et l'*art de raisonner* fut même le titre qu'ils donnèrent à leur logique. Observons qu'en même-tems ces auteurs solitaires donnaient sous leur

nom particulier différens ouvrages qui ne sont point encore tombés dans l'oubli.

Passons au second devoir académique, les discours de réception. Je ne vous présenterai pas, Messieurs, le tableau d'un ridicule usé. Sur ce point, les amis, les ennemis de ce corps parlent absolument le même langage. Un homme loué, en sa présence, par un autre homme qu'il vient de louer lui-même, en présence du public qui s'amuse de tous les deux, un éloge trivial de l'académie et de ses protecteurs, voilà le malheureux canevas où, dans ces derniers tems, quelques hommes célèbres, quelques littérateurs distingués ont semé des fleurs, écloses non de leur sujet, mais de leur talent. D'autres, usant de la ressource de Simonide, et se jettant à côté, y ont joint quelques dissertations de philosophie ou de littérature qui seraient ailleurs mieux placées. Sans doute quelque main amie des lettres, séparant et rassemblant ces morceaux, prendra soin de les soustraire à l'oubli dans lequel le recueil académique va s'enfonçant de tout le poids de son immortalité. Nous avons vu des étrangers illustres confondant, ainsi que tant de Français, les ouvrages des

académiciens célèbres et les travaux de la corporation appellée académie française; se procurer avec empressement le recueil académique, seule propriété véritable de ce corps, outre son dictionnaire; et après avoir parcouru ce volumineux verbiage, cédant à la colère qui suit l'espérance trompée, rejetter avec mépris cette insipide collection.

Ici se présente, Messieurs, une objection dont on croira vous embarrasser. On vous dira que ces hommes célèbres ont déclaré dans leurs discours de réception qu'ils ont desiré vivement l'académie, et que ce prix glorieux était en secret l'ame de leurs travaux. Il est vrai qu'ils le disent presque tous ; et comment s'en dispenseraient-ils, puisque Corneille et Racine l'ont dit? Corneille qui ne connut d'abord l'académie que par la critique qu'elle fit d'un de ses chefs-d'œuvre, Racine admis chez elle en dépit d'elle, comme on sait. Qui ne voit d'ailleurs que cette misérable formule est une ressource contre la pauvreté du sujet, et trop souvent contre la nullité du prédécesseur auquel on doit un tribut d'éloges?

A l'égard de l'empressement réel que de grands hommes ont quelquefois montré

pour le fauteuil académique, il faut savoir que l'opinion, qui sous le despotisme se pervertit si facilement, avait fait une sorte de devoir aux gens de lettres un peu distingués d'être admis dans ce corps ; et la mode, souveraine absolue chez une nation sans principes, la mode, ajoutant son prestige aux illusions d'une vanité qu'elle aiguillonnait encore, perpétuait l'égarement de l'opinion publique. Le gouvernement le savait bien, et savait bien aussi l'art de s'en prévaloir. Avec quelle adresse habile, éclairé par l'instinct des tyrans, n'entretenait-il pas les préjugés qui, en subjuguant les gens de lettres, les enchaînoit sous sa main ! Une absurde prévention avait réglé, avait établi que les places académiques donnaient seules aux lettrés ce que l'orgueil d'alors appellait *un état ;* et vous savez quelle terrible existence c'était que celle d'un homme sans état ; autant valait dire presque un homme sans aveu, tant les idées sociales étaient justes et saines. Ajoutons qu'être un homme sans état exposait, il vous en souvient, Messieurs, à d'assez grandes vexations. Il fallait donc tenir à des corps, à des compagnies ; car là où la société générale ne vous protège point, il faut bien être

être protégé par des sociétés partielles ; là où l'on n'a pas de concitoyens, il faut bien avoir des confrères ; là où la force publique n'était souvent qu'une violence légale, il convenait de se mettre en force pour la repousser. Quand les voyageurs redoutent les grands chemins, ils se réunissent en caravanne.

Tels étaient les principaux motifs qui faisaient rechercher l'admission dans ces corps ; et le gouvernement refusant quelquefois cet honneur à des hommes célèbres dont les principes l'inquiétaient, ces écrivains, aigris d'un refus qui exagérait un moment à leurs yeux l'importance du fauteuil, mettaient leur amour-propre à triompher du gouvernement. On en a vu plusieurs exemples, et voilà ce qui explique des contradictions inexplicables pour quiconque n'en a pas la clef.

Qui jamais s'est plus moqué, sur-tout s'est mieux moqué de l'académie française que le président de Montesquieu dans ses lettres persannes ? Et cependant, révolté des difficultés que la cour opposait à sa réception académique, pour des plaisanteries sur des objets plus sérieux, il fit faire une édition

tronquée de ces mêmes lettres, où ces plaisanteries étaient supprimées ; ainsi, pour pouvoir accuser ses ennemis d'être des calomniateurs, il le devint lui-même, il commit un faux ; il est vrai qu'en récompense il eut l'honneur de s'asseoir dans cette académie, à laquelle il avait insulté ; et le souvenir de ses railleries, approuvées de ses confrères comme du public, n'empêcha pas que dans sa harangue de compliment le récipiendaire n'attribuât tous ses travaux à la sublime ambition d'être membre de l'académie.

On voit par les lettres de Voltaire, publiées depuis sa mort, le mépris dont il était pénétré pour cette institution ; mais il n'en fut pas moins forcé de subir le joug d'une opinion dépravée, et de solliciter plusieurs années ce fauteuil, qui lui fut refusé plus d'une fois par le gouvernement. C'est un des moyens dont se servait la cour pour réprimer l'essor du génie, et *pour lui couper les aîles*, suivant l'expression de ce même Voltaire qui reprochait à d'Alembert de se les être laissé arracher. De-là vint que tous ceux qui depuis voulurent garder leurs aîles, et à qui leur caractère, leur fortune, leur po-

sition permit de prendre un parti courageux, renoncèrent aux prétentions académiques ; et ce sont ceux qui ont le plus préparé la révolution en prononçant nettement ce qu'on ne dit qu'à moitié dans les académies : tels sont Helvétius, Rousseau, Diderot, Mably, Raynal, et quelques autres. Tous ont montré hardiment leur mépris pour ce corps, qui n'a point fait grands ceux qui honorent sa liste, mais qui les a reçus grands, et les a rapetissés quelquefois.

Qu'on ne vous oppose donc plus comme un objet d'émulation pour les gens de lettres le desir d'être admis dans ce corps, dont les membres les plus célèbres se sont toujours moqués ; et croyez ce qu'ils en ont dit dans tous les temps, hors le jour de leur réception.

Nous arrivons à la troisième fonction académique, les complimens aux rois, reines, princes, princesses, aux cardinaux, quand ils sont ministres, etc. Vous voyez, Messieurs, par ce seul énoncé, que cette partie des devoirs académiques est diminuée considérablement. Vos décrets ne laissant plus en France qu'un roi et des citoyens, l'académie, si elle subsistait, ne pourrait plus

haranguer que nos rois ; et même à cet égard vous avez de beaucoup affoibli les ressources laudatives de la rhétorique académicienne. Vous paroissez convaincus que les rois n'ont plus besoin de complimens, il ne leur faut que des vérités.

Quatrième et dernière fonction de l'académie : la distribution des prix d'éloquence, de poésie, et de quelques autres fondés dans ces derniers temps.

Cette fonction, au premier coup-d'œil, paraît plus intéressante que celle des complimens, et au fond elle ne l'est guère davantage. Cependant, comme il est des hommes ou malveillans ou peu éclairés, qui nous supposeraient ennemis de la poésie, de l'éloquence, de la littérature, si nous supprimions ces prix, ainsi que ceux d'encouragement et d'utilité, nous vous proposerons un moyen facile d'assurer cette distribution. On ne prétendra pas sans doute qu'une salle du Louvre soit la seule enceinte où l'on puisse réciter des vers bons, médiocres ou mauvais. On ne prétendra pas que, pour cette fonction seule, il faille, contre vos principes, soutenir un établissement public, quelque peu coûteux qu'il puisse être ; car nous rendons

cette justice à l'académie française, qu'elle entre pour très-peu dans le *déficit*, et qu'elle est la moins dispendieuse de toutes les inutilités.

Puisque personne ne se permettra donc les objections absurdes que leur seul énoncé réfute suffisamment, nous avons d'avance répondu à ceux qui croient ou feignent de croire que le maintien de ces prix importe à l'encouragement de la poésie et de l'éloquence. Mais qui ne sait ce qu'on doit penser de l'éloquence académique ? et puisqu'elle était mise à sa place, même sous le despotisme, que paroîtra-t-elle bientôt auprès de l'éloquence vivante et animée dont vous avez mis l'école dans le sanctuaire de la liberté publique ? C'est ici, c'est parmi vous, Messieurs, que se formeront les vrais orateurs ; c'est de ce foyer que jailliront quelques étincelles qui même animeront plus d'un grand poëte. Leur ambition ne se bornera plus à quelques malheureux prix académiques, qui à peine depuis cent ans ont fait naître quelques ouvrages au-dessus du médiocre. Il ne faut point appliquer aux temps de la liberté les idées étroites con-

çues aux jours de la servitude. Vous avez assuré au génie le libre exercice et l'utile emploi de ses facultés ; vous lui avez fait le plus beau des présens, vous l'avez rendu à lui ; vous l'avez mis, comme le peuple, en état de se protéger lui-même. Indépendamment de ces prix que vous laisserez subsister, la poésie ne deviendra pas muette ; et la France peut encore entendre de beaux vers, même après Messieurs de l'academie française.

Il est un autre prix plus respectable, décerné tous les ans par le même corps, d'après une fondation particulière, prix dont la conservation paraît d'abord recommandée par sa dénomination même, la plus auguste de toutes les dénominations, le prix de vertu.

Tel est l'intérêt attaché à l'objet de cette fondation, qu'au premier apperçu des inconvenances morales qui en résultent on hésite, on s'efforce de repousser ce sentiment pénible ; on s'afflige de la réflexion qui le confirme, on se fait une peine de le communiquer et d'ébranler dans autrui les préventions favorables, mais peu réfléchies, qui protègent cette institution. Il le faut néan-

moins, car ce qui, dans un régime absurde en toutes ses parties, paraissait moins choquant, présente tout-à-coup une difformité révoltante dans un système opposé, qui ayant fondé sur la raison tout l'édifice social, doit le fortifier par elle, et l'enceindre, en quelque sorte, du rempart de toutes les considérations morales capables de l'affermir et de le protéger. Ne craignons donc pas d'examiner sous cet aspect l'établissement de ce prix de vertu, bien sûrs que si cette fondation est utile et convenable, elle peut, comme la vertu, soutenir le coup-d'œil de la raison.

Et d'abord, laissant à part cette affiche, ce concours périodique, ce programme d'un prix de vertu *pour l'année prochaine*, je lis les termes de la fondation, et je vois ce prix destiné aux vertus des citoyens *dans la classe indigente*. Quoi donc? Qu'est-ce à dire? La classe opulente a-t-elle relégué la vertu dans la classe des pauvres? Non sans doute. Elle prétend bien, comme l'autre, pouvoir faire éclater des vertus. Elle ne veut donc pas du prix? Non certes. Ce prix est de l'or; le riche en l'acceptant se croirait avili. J'entends; il n'y en a point assez; il ne le

prendrait pas? Le riche l'ose dire, et pourquoi ne le prendrait-il pas ? le pauvre le prend bien! Payez-vous la vertu ? ou bien l'honorez-vous? Vous ne la payez pas, ce n'est ni votre prétention, ni votre espérance. Vous l'honorez donc ! eh bien ! commencez par ne pas l'avilir en mettant la richesse au-dessus de la vertu indigente. O renversement de toutes les idées morales, né de l'excès de la corruption publique et fait pour l'accroître encore ! Mesurons de l'œil l'abyme dont nous sortons : dans quel corps, dans quelle compagnie eût-il été admis, le ci-devant gentilhomme qui eût accepté le prix de vertu dans une assemblée publique ? Il y avoit parmi nous la roture de la vertu ! Retirez donc votre or qui ne peut récompenser une belle action du riche. Rendez à la vertu cet hommage de croire que le pauvre aussi peut être payé par elle, qu'il a, comme le riche, une conscience opulente et solvable, qu'enfin il peut, comme le riche, placer une bonne action entre le ciel et lui. Législateurs, ne décrétez pas la divinité de l'or, en le donnant pour salaire à ces mouvemens sublimes, à ces grands sacrifices, qui semblent mettre l'homme en commerce

avec son éternel auteur. Il seroit annullé votre décret, il l'est d'avance dans l'ame du pauvre..... oui, du pauvre, au moment où il vient de s'honorer par un acte généreux. Il est commun, il est par-tout le sentiment qui atteste cette vérité. Eh! n'avez-vous pas vu dans ces désastres qui provoquent le secours général, n'avez-vous pas vu quelqu'un de ces pauvres, lorsqu'au risque de ses jours et par un grand acte de courage, il a sauvé l'un de ses semblables, je veux dire, le riche, l'opulent, l'heureux, car il les prend pour ses semblables, dès qu'il faut les secourir; lorsqu'après le péril et dans le reste des effusions de sa reconnoissance, le riche sauvé présente de l'or à son bienfaiteur, à cet indigent, à cet homme dénué; regardez celui-ci, comme il s'indigne, il recule, il s'étonne, il rougit..... une heure auparavant il eût mendié. D'où lui vient ce noble mouvement? c'est que vous profanez son bienfait, ingrat que vous êtes! Vous corrompez votre reconnoissance, il a fait du bien, il vient de s'enrichir, et vous le traitez en pauvre! Au plaisir céleste d'avoir satisfait le plus beau besoin de son ame, vous substituez la pensée d'un besoin matériel; vous le ramenez du ciel

où il est quelque chose sur la terre où il n'est rien. O nature humaine ! voilà comme on t'honore ! quand la vertu t'élève à ta plus grande hauteur, c'est de l'or qu'on vient t'offrir, c'est l'aumône qu'on te présente !

Mais, dira-t-on, cette aumône, elle a pourtant été reçue dans des séances publiques et solemnelles ! eh ! qui ne sait, Messieurs, ce qui arrive en ces occasions ? le pauvre a ses amis qui le servent à leur maniere et non pas à la sienne ; qui, ne pouvant sans doute lui donner des secours, le conduisent où l'on en donne ; et avant ces derniers temps, qu'était-ce que l'honneur du pauvre ? et puis on lui parle de fêtes, d'accueils, d'applaudissemens. Etonné d'occuper un moment ceux qu'il croit plus grands que lui, il a la faiblesse de se tenir pour honoré. Qu'il attende.

Plusieurs de vous, MM., ont assisté à quelqu'une de ces assemblées où, parmi des hommes étrangers à la classe indigente, se présente l'indigence vertueuse, couronnée, dit-on ; elle attire les regards, ils la cherchent, ils s'arrêtent sur elle..... je ne les peindrai pas, mais ce n'est point là l'hommage que mérite la vertu. Il est vrai que le recit détaillé de l'acte généreux que l'on couronne

excite des applaudissemens, des battemens de mains.... J'ignore si j'ai mal vu; mais secrètement blessé de toutes ces inconvenances, et observant les traits et le maintien de la personne ainsi couronnée, j'ai cru y voir, d'autres l'ont cru comme moi, l'impression marquée d'une secrette et involontaire tristesse, non l'embarras de la modestie, mais la gêne du déplacement. O vous qu'on amenait ainsi sur la scène, ames nobles et honnêtes, mais simples et ignorantes, savez-vous d'où vient ce mal-être intérieur qui affecte même votre maintien? c'est que vous portez le poids d'un grand contraste, celui de la vertu et du regard des hommes. Vous comparez, à votre insçu, le plaisir secret dont vous avait enivrées votre action et la misère du triomphe qui prétend la récompenser. Laissons donc là, Messieurs, toute cette pompe puérile, tout cet appareil dramatique qui montre l'immorale prétention d'agrandir la vertu. Une constitution, de sages loix, le perfectionnement de la raison, une éducation vraiment publique, voilà les sources pures, fécondes, intarissables des mœurs, des vertus, des bonnes actions. L'estime, la confiance, l'amour de vos frères et de vos con-

citoyens.... hommes libres, hommes raisonnables, recevez ces prix; tout le reste, jouet d'enfant ou salaire d'esclave.

J'ai arrêté vos regards, messieurs, sur chacune des fonctions académiques dont la réunion montre sous son vrai jour l'utilité de cette compagnie considérée comme corporation. C'est à quoi je pourrais m'en tenir; mais pour rendre sensible l'esprit général qui résulte de ces établissemens, j'observe que l'on peut, que l'on doit même regarder comme un monument académique un ouvrage avoué par l'académie, et composé presque officiellement par un de ses membres les plus célèbres, d'Alembert son secrétaire perpétuel: je parle du recueil des éloges académiques.

Si l'on veut s'amuser, philosopher, s'affliger des ridicules attachés non pas aux lettres (que nous respectons) mais aux corps littéraires (que nous ne révérons pas) il faut lire cette singulière collection, qui de l'éloge des membres fait naître la plus sanglante satyre de cette compagnie. C'est là, c'est dans ce recueil qu'on peut en contempler, en déplorer les misères, et remarquer tous les effets vicieux d'une vicieuse insti-

tution; la lutte des petits intérêts, le combat des passions haîneuses, le manège des rivalités mesquines, le jeu de toutes ces vanités disparates et désassorties entre lettrés titrés, mîtrés; enfin toutes les évolutions de ces amours-propres hétérogènes s'observant, se caressant, se heurtant tour-à-tour, mais constamment réunis dans l'adoration d'un maître invisible et toujours présent.

Tels sont, à la longue, les effets de cette dégradante disposition, que si l'on veut chercher l'exemple de la plus vile flatterie où des hommes puissent descendre, on la trouvera, qui le croirait, non dans la cour de Louis XIV, mais dans l'académie française. Témoin le fameux sujet du prix proposé par ce corps, *laquelle des vertus du roi est la plus digne d'admiration*? On sait que ce programme, présenté officiellement au monarque, lui fit baisser les yeux et couvrir son visage d'une rougeur subite et involontaire. Ainsi, un roi que cinquante ans de règne, vingt ans de succès et la constante idolâtrie de sa cour avoient exercé et en quelque sorte aguerri à soutenir les plus grands excès de la louange, une fois du moins s'avoua vaincu, et c'est à l'académie française qu'était ré-

servé l'honneur de cetriomphe. Se flatterait-on que ce fût là le dernier terme d'un coupable avilissement? On se tromperait. Il faut voir, après la mort de Louis XIV, la servitude obstinée de cette compagnie punir, dans un de ses membres les plus distingués, le crime d'avoir osé juger sur les principes de la justice et de la raison la gloire de ce règne fastueux; il faut voir l'académie, pour venger ce prétendu outrage à la mémoire du roi, effacer de la liste académique le nom du seul écrivain patriote qu'elle y eût jamais placé, le respectable abbé de Saint-Pierre; lâcheté gratuite, qui semble n'avoir eu d'autre objet que de protester d'avance contre les tentatives futures ou possibles de la liberté française, et de voter solemnellement pour l'éternité de l'esclavage national.

Je sais que le nouvel ordre de choses rend désormais impossibles de pareils scandales, et qu'il sauverait même à l'académie une partie de ses ridicules accoutumés. On ne verrait plus l'avantage du rang tenir lieu de mérite, ni la faveur de la cour influer, du moins au même degré, sur les nominations. Non; ces abus et quelques autres ont disparu pour jamais; mais ce qui restera, ce

qui même est inévitable, c'est la perpétuité de l'esprit qui anime ces compagnies. En vain tenteriez-vous d'organiser pour la liberté des corps créés pour la servitude ; toujours ils chercheront, par le renouvellement de leurs membres successifs, à conserver, à propager les principes auxquels ils doivent leur existence, à prolonger les espérances insensées du despotisme, en lui offrant sans cesse des auxiliaires et des affidés. Dévoués par leur nature aux agens de l'autorité, seuls arbitres et dispensateurs des petites graces dans un ordre de choses où les législatures ne peuvent distinguer que les grands talens, il existe entre ces corps et les dépositaires du pouvoir exécutif une bienveillance mutuelle, une faveur réciproque, garant tacite de leur alliance secrette, et, si les circonstances le permettaient, de leur complicité future. En voulez-vous la preuve ? je puis la produire. Je puis mettre sous vos yeux les bases de ce traité, et pour ainsi dire les articles préliminaires. Écoutez ce même d'Alembert dans la préface du recueil de ces mêmes éloges, révélant le honteux secret des académies, et enseignant aux rois l'usage qu'ils peuvent faire de ces corporations pour perpétuer l'esclavage des peuples.

« Celui qui se marie, dit Bacon, (*c'est* » *d'Alembert qui parle*) donne des ôtages à » la fortune. L'homme de lettres qui tient » à l'académie, (*qui tient, c'est-à-dire, est* » *tenu, enchaîné,*) l'homme de lettres donne » des ôtages à la décence. (*vous allez sa-* » *voir ce que c'est que cette décence acadé-* » *micienne.*) Cette chaîne, (*cette fois il l'ap-* » *pelle par son nom,*) cette chaîne, d'au- » tant plus forte qu'elle sera volontaire, » (*la pire de toutes les servitudes est en* » *effet la servitude volontaire : on savait* » *cela.*) Cette chaîne le retiendra sans effort » dans les bornes qu'il serait tenté de fran- » chir. (*on pouvait en effet, sous l'ancien* » *régime, être tenté de franchir les bornes.*) » L'écrivain isolé et qui veut toujours l'être » est une espèce de célibataire, (*un vaurien* » *qu'il faut ranger en le mariant à l'aca-* » *démie*,) célibataire qui, ayant moins à » ménager, est par-là plus sujet ou plus » exposé aux écarts. *Aux écarts! par exem-* » *ple, d'écrire des vérités utiles aux hommes* » *et nuisibles à leurs oppresseurs.*

---

(1) Préface des éloges de l'académie, lus dans les séances publiques de l'académie française, tom. I, pag. xvj.

Parmi

» Parmi les vérités importantes que les » gouvernemens ont besoin d'accréditer, » (*pour les travestir, les défigurer, quand* » *on ne peut plus les dissimuler entierement,*) » il en est qu'il leur importe de ne répandre » que peu-à peu, et comme par transpira- » tion insensible, (*l'académie laissait peu* » *transpirer.*) Un pareil corps, également » instruit et sage, (*sage, Messieurs!*) or- » gane de la raison par devoir, et de la » prudence par état, (*quel état et quelle* » *prudence!*) ne fera entrer de lumiere dans » les yeux des peuples que ce qu'il en fau- » dra pour les éclairer peu-à-peu : (*l'acadé-* » *mie économisait la lumiere ;*) l'auteur » ajoute, il est vrai, *sans blesser les yeux* » *des peuples* et l'on entend cette tournure » vraiment académique. »

Ah! Messieurs, c'en est trop; qui de vous n'est surpris, indigné, révolté? Certes, on ne sait qu'admirer le plus dans l'avocat des académies, ou la hardiesse ou l'imprudence qui présente les gens de lettres sous un pareil aspect; qui, les plaçant entre les peuples et les rois, dit à ces derniers, dans une attitude à la fois servile et menaçante : « nous » pouvons à notre choix éclaircir ou doubler

» sur les yeux de vos sujets le bandeau des pré-
» jugés. Payez nos paroles ou notre silence ;
» achetez une alliance utile ou une neutralité
» nécessaire ». Odieuse transaction ! commerce coupable où l'on sacrifie le bonheur des hommes à des places académiques, à des faveurs de cour, prime honteuse dans le plus infâme des trafics, celui de la liberté des nations ! Vous concevez maintenant, Messieurs, ce qu'exige des académies la *décence*, la *sagesse*, la *prudence d'état*. D'état ! hélas oui, c'est le mot. Vous en faut-il une seconde preuve également frappante ? cherchez-la dans cette autre académie, sœur puînée, ou plutôt fille de l'académie française, et fille digne de sa mère par le même esprit d'abjection.

On sait que d'après une idée de Madame de Montespan, (ce mot seul dit tout) l'académie des inscriptions et belles-lettres, instituée authentiquement pour la gloire du roi, chargée d'éterniser par les médailles la gloire du roi, d'examiner les dessins des peintures, sculptures consacrées à la gloire du roi, se soutint avec éclat près de 30 ans ; mais que vers la fin du règne, la gloire du roi venant tout-à-coup à manquer, il fallut songer à s'étayer de quelqu'autre secours. Ce fut alors que, sous un

nouveau régime qui la soumit à la hiérarchie des rangs, tache dont l'académie française parut du moins exempte, l'académie des belles-lettres chercha les moyens de se montrer utile. Elle eut recours aux antiquités judaïques, grecques et romaines, dont elle fit l'objet de ses recherches et de ses travaux. Eh ! que ne s'y bornait-elle ! Nous étions si reconnoissans d'avoir appris par elle ce qu'étaient dans la Grèce les dieux Cabires; quels étaient les noms de tous les ustensiles composant la batterie de cuisine de Marc-Antoine! nous applaudissions à la découverte d'un vieux roi de Jérusalem, perdu depuis dix-huit cents ans dans un recoin de la chronologie : on sourit malgré soi de voir des esprits graves et sérieux s'occuper de ces bagatelles.

Certes, il valait mieux en faire son éternelle occupation que d'étudier nos antiquités françaises pour les dénaturer, que d'empoisonner les sources de notre histoire, que de mettre aux ordres du despotisme une érudition faussaire, que de combattre et condamner d'avance l'assemblée nationale, en déclarant *fausse et dangereuse* l'opinion qui conteste au Roi le pouvoir législatif pour le donner à la nation :

c'est l'avis de MM. Secousse, Foncemagne, et de plusieurs autres membres de cette compagnie. Tel est l'esprit de ces corps, ils en font trophée, telle est leur profession de foi publique. La principale occupation de l'académie des belles-lettres, dit l'un de ses membres les plus célèbres, Mabillon, doit être la gloire du Roi. La gloire du Roi! et nous aussi nous la voulons, mais nous la voulons dans le bonheur du peuple, où elle est pour jamais placée; nous la voulons où n'ont pas su la mettre ces deux académies, instrument de la servitude sous Louis XIV, frein de la liberté sous Louis XV. Qu'elles soient fermées pour jamais ces écoles de flatterie et de servilité. Vous le devez à vous-mêmes, à vos invariables principes. Eh! quelle prostestation plus noble et plus solemnelle contre d'avilissans souvenirs, contre de méprisables habitudes, dont il faut effacer jusqu'aux vestiges; enfin contre l'infatigable adulation dont, au scandale de l'Europe, ces deux compagnies ont fatigué vos deux derniers rois. Eh! Messieurs, l'extinction de ces corps n'est que la conséquence nécessaire du décret qui a détaché les esclaves enchaînés dans Paris à la statue de Louis XIV.

Vous avez tout affranchi; faites pour les talens ce que vous avez fait pour tout autre genre d'industrie. Point d'intermédiaire, personne entre les talens et la nation. Range-toi de mon soleil, disait Diogene à Alexandre, et Alexandre se rangea; mais les compagnies ne se rangent point : il faut les anéantir. Une corporation pour les arts de génie ! c'est ce que les Anglois n'ont jamais conçu : et en fait de raison, vous ne savez plus rester en arrière des Anglois. Homere ni Virgile ne furent d'aucune académie, non plus que Pope et Dryden leurs immortels traducteurs. Corneille, critiqué par l'académie française, sécriait : *j'imite l'un de mes trois Horaces, j'en appelle au peuple.* Croyez-en Corneille; appellez au peuple comme lui.

Eh ! qui réclamerait contre votre jugement? Parmi les gens de lettres eux-mêmes, les académies n'avaient guère pour défenseurs que les ennemis de la révolution. Encore, au nombre de ces défenseurs s'en trouve-t-il quelques-uns d'une espèce assez étrange. A quoi bon détruire, disent-ils, des établissemens prêts à tomber d'eux-mêmes à la naissance de la liberté? En vous laissant,

messieurs, apprécier ce moyen de défense, je crois pouvoir applaudir à la conjecture; et n'a-t-on pas vu, dans ces dernières années, l'accroissement de l'opinion publique servir de mesure à la décroissance proportionnelle de ces corps, jusqu'au moment où, toute proportion venant à cesser tout-à-coup, il n'est resté entre ces compagnies et la nation que l'intervalle immense qui sépare la servitude et la liberté.

Eh! comment l'académie, conservant sa maladive et incurable petitesse, au milieu des objets qui s'agrandissent autour d'elle, comment l'académie seroit-elle apperçue? Qui recherchera désormais ses honneurs obscurcis devant une gloire à la fois littéraire et patriotique? Pense-t-on que ceux de vos orateurs qui auront discuté dans la tribune, avec l'applaudissement de la nation, les grands intérêts de la France, ambitionneront beaucoup une frivole distinction à laquelle le despotisme bornait, ou plutôt condamnait les plus rares talens? Qui ne sent que si Corneille et Racine ont daigné apporter dans une si étroite enceinte les lauriers du théâtre, cette bizarrerie tenait à plusieurs vices d'un système social qui n'est plus, au

prestige d'une vanité qui ne peut plus être, à la tyrannie d'un usage établi, comme un impôt, sur les talens, enfin à de petites convenances fugitives, maintenant disparues devant la liberté et englouties dans l'égalité civile et politique, comme un ruisseau dans l'Océan ?

Epargnez donc, messieurs, à l'académie une mort naturelle. Donnez à ses partisans, s'il en reste, la consolation de croire que sans vous elle était immortelle. Qu'elle ait du moins l'honneur de succomber dans une époque mémorable, et d'être ensevelie avec de plus puissantes corporations. Pour cette fois, vous avez peu de clameurs à craindre ; car c'est une chose remarquable que l'académie, quoique si peu onéreuse au public, n'ait jamais joui de la faveur populaire. Quant au chagrin que vous causerez à ses membres par leur séparation, croyez qu'il se contiendra dans les bornes d'une hypocrite et facile décence. Déployez donc à-la-fois et votre fidelité à vos principes sur les corporations, et votre estime pour les lettres, en détruisant ces corps et en traitant les membres avec une libérale équité. Celle dont vous userez envers des hommes d'un

mérite reconnu, plus ou moins distingué, membres de sociétés littéraires peu nombreuses, où l'on n'est admis que dans l'âge de la maturité, ne peut fatiguer la générosité de la nation. Plût au ciel qu'en des occasions plus importantes vous eussiez pu réparer par des dédommagemens aussi faciles les maux individuels opérés pour le bonheur général ! Plût au ciel qu'il vous eût été permis de placer aussi aisément à côté de vos devoirs publics la preuve consolante de votre commisération pour les infortunes particulières !

On n'a pas cru devoir imprimer le projet de décret dans lequel se trouvaient les dispositions relatives à la distribution des prix de poésie, d'éloquence, d'utilité et d'encouragement, et celles qui concernaient le traitement des gens de lettres, membres des académies, etc. Ce projet de décret, adopté en grande partie par M. Mirabeau, doit se trouver dans ses papiers. On n'en parle ici que parce qu'il est question, dans le discours, des prix d'éloquence, de poésie, etc. et qu'on avait effectivement pourvu à leur conservation. L'assemblée nationale, si elle adopte l'opinion de M. Mirabeau sur les académies, ne sera pas plus embarrassée que lui sur les moyens de conserver ces prix. Mais il paraît difficile qu'elle veuille perpétuer celui de vertu dans un pays où la constitution va créer enfin une morale publique.